



COMMUNE DE  
NIEDERHERGHEIM

**VENDREDI 5 JUIN 2026**

6 place de la Mairie  
68127 NIEDERHERGHEIM  
Tél : 03.89.49.45.08  
Courriel : mairie@niederhergheim.fr

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Conseil Municipal**

Alain ZEMB, Maire, présent  
Gilles MIESCH, 1<sup>er</sup> adjoint, présent  
Nathalie MOSER, 2<sup>ème</sup> adjointe,  
présente  
Patrick MAURER, 3<sup>ème</sup> adjoint,  
présent  
Isabelle HECHINGER, 4<sup>ème</sup> adjointe,  
présente  
Gérard FURSTENBERGER, présent  
Françoise BUHL, présente  
Henri BRUNNER, présent  
Albert JORDAN, présent  
Richard LAURIER, a donné  
procuration à Françoise BUHL  
Frédéric HUBLER, absent  
Céline FOESSEL, présente  
Sandrine VONTHRON, présente  
Audrey MICLO, présente  
Camille SANFILIPPO, présente

**Date de la convocation**  
28 mai 2026

**Nombre de membres**  
En fonction : 15  
Présents : 12  
Procuration : 2

**Vote**  
Pour : 14  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**POINT N°4 EXERCICE DES MANDATS LOCAUX – AUTRES –  
FORMATION DES ELUS**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2123-12, L2123-14 et L2321-2 ;

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la nécessité pour ce dernier de délibérer, dans les trois mois suivant son renouvellement, sur les orientations et les crédits affectés à la formation de ses membres.

CONSIDÉRANT que les frais de formation de ses élus constituent une dépense obligatoire pour la commune ;

CONSIDÉRANT que le montant prévisionnel des dépenses de formation des élus ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal, sans que le montant réel des dépenses de formation ne puisse excéder 20 % du même montant ;

CONSIDÉRANT que seuls les organismes agréés par le ministère chargé des collectivités locales sont habilités à dispenser des formations aux élus et donnent lieu à une prise en charge par la commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide que la formation des membres du conseil municipal sera axée autour des thématiques suivantes :
  - Les fondamentaux du mandat
  - Politiques publiques et actions locales
  - Développement et Aménagement du territoire / Transition écologique
  - Communication

- Vu, approuvé et signé par tous les membres présents
- Extrait certifié conforme
- Délibération certifiée exécutoire par transmission en Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller

Niederhergheim, le 23 avril 2026

Le Maire, Alain ZEMB



La Secrétaire de Séance,  
Adeline MANGIN

- Finances / Fiscalité / Budget / Comptabilité
- Management / Ressources humaines

Les thématiques de formations figurent dans le répertoire des formations liées à l'exercice du mandat d'élu local, tel que fixé par l'arrêté du 13 avril 2023

- Décide que les crédits affectés à la formation des élus s'élèvent à 1 393.17 euros, ce qui correspond à 2 % du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux membres du conseil municipal ;
- Décide que les crédits non utilisés à la clôture de cet exercice seront intégralement reportés au budget de l'exercice suivant ;
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



COMMUNE DE  
NIEDERHERGHEIM

VENDREDI 5 JUIN 2026

6 place de la Mairie  
68127 NIEDERHERGHEIM  
Tél : 03.89.49.45.08  
Courriel : mairie@niederhergheim.fr

EXTRAIT DE DELIBERATION

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Conseil Municipal**  
Alain ZEMB, Maire, présent  
Gilles MIESCH, 1<sup>er</sup> adjoint, présent  
Nathalie MOSER, 2<sup>ème</sup> adjointe, présente  
Patrick MAURER, 3<sup>ème</sup> adjoint, présent  
Isabelle HECHINGER, 4<sup>ème</sup> adjointe, présente  
Gérard FURSTENBERGER, présent  
Françoise BUHL, présente  
Henri BRUNNER, présent  
Albert JORDAN, présent  
Richard LAURIER, a donné  
procuration à Françoise BUHL  
Frédéric HUBLER, absent  
Céline FOESSEL, présente  
Sandrine VONTHRON, présente  
Audrey MICLO, présente  
Camille SANFILIPPO, présente

Date de la convocation  
28 mai 2026

Nombre de membres  
En fonction : 15  
Présents : 12  
Procuration : 2

Vote  
Pour : 14  
Contre : 0  
Abstentions : 0

- Vu, approuvé et signé par tous les membres présents
- Extrait certifié conforme
- Délibération certifiée exécutoire par transmission en Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller

Niederhergheim, le 5 juin 2026

Le Maire, Alain ZEMB

La Secrétaire de Séance,  
Adeline MANGIN

**POINT N°5 FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – DECISION MODIFICATIVE**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une erreur d'imputation de l'excédent de fonctionnement 2025 a été faite dans le budget primitif 2026 et que cela doit être régularisée.

Afin d'équilibrer les sections, les crédits suivants doivent être votés :

Fonctionnement			
Article / chapitre	Montant	Article / chapitre	Montant
Dépenses		Recettes	
Article 60613	10 000,00 €	Chapitre 002	37 870,24 €
Article 60632	5 000,00 €		
Article 615228	5 000,00€		
Article 61551	5 000,00€		
Article 6156	7 870,24€		
Article 62878	5 000,00€		
<b>TOTAL</b>	<b>37 870,24 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>37 870,24 €</b>

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les écritures telles que présentées ci-dessus.